



Elections aux Commissions Administratives Paritaires du CNRS 2011

CAP n°2 : Chargés de recherche
Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

**Avec le SNTRS-CGT, défendez
le CNRS, votre métier et vos conditions de travail**

Aujourd'hui, le gouvernement veut focaliser l'essentiel de l'effort de recherches sur un nombre réduit de sites universitaires asservis aux entreprises.

Le Grand Emprunt et la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) sont au cœur d'une restructuration de grande ampleur de la Recherche Publique qui accentue l'affaiblissement du CNRS. Les Délégations Globales de Gestion (DGG) qui commencent à se mettre en place sur des sites universitaires, concrétisent le passage de la gestion des laboratoires aux universités. La Direction du CNRS participe activement à cette réorganisation, comme le clame son Président. Cette restructuration s'effectue autour d'une dizaine de pôles universitaires à « visibilité mondiale » qui seront asservis aux objectifs de compétitivité du patronat. Les pôles qui recevront les moyens les plus importants s'organisent autour d'Initiatives d'excellence (Idex) dont le périmètre se limite généralement à des équipes qui représentent autour de 30% des laboratoires de ces sites. Quelques Labex, Equipex, Instituts de Recherche Technologique et Instituts Hospitaliers Universitaires situés en dehors des Idex, compléteront le dispositif. L'ANR et l'AERES accompagneront cette nouvelle transformation du système de recherche.

Que vont devenir les laboratoires, les équipes qui se retrouveront hors des structures labellisées par les Investissements d'Avenir, qu'elles soient dans des territoires avec ou sans Idex ? Quelles conséquences pour notre métier ?

La chasse aux contrats pour pouvoir mener notre métier de chercheur

La chasse aux contrats est, dans de nombreux domaines, une exigence incontournable pour disposer de moyens de travail et assurer le salaire des contractuels et des thésards qui travaillent dans nos laboratoires : il faut répondre aux appels d'offre de l'ANR, de l'Europe, des régions, de fondations, etc. Ces appels d'offres pèsent lourdement sur nos choix de sujets de recherche et exigent beaucoup de temps de travail. Même si nous n'approuvons pas cette organisation de la recherche, l'absence de moyens récurrents nous oblige à répondre à ces appels d'offres limitant ainsi notre liberté de recherche.

La montée de la précarité et le recrutement tardif

La multiplication des appels d'offre pour des projets à court terme provoque l'explosion des contrats de projets pour l'emploi de personnels précaires, notamment les jeunes chercheurs. Les non titulaires représentent environ 30% des personnels du CNRS. Cette situation a pour conséquence un recrutement tardif.

Des rémunérations et des carrières peu attractives

Nombre de Chargés de Recherche sont bloqués depuis des années en bout de grille CR1 sans espoir d'accéder au Corps des Directeurs de Recherche. Pourtant des Corps de même rang que celui des Chargés de Recherche, comme celui des Maîtres de Conférence ou celui des Agrégés, ont des grilles indiciaires plus intéressantes. Par ailleurs, la distribution de primes individualisées, comme la PES, divise les chercheurs et contribue à masquer l'insuffisance de nos rémunérations et de nos carrières.

Le SNTRS-CGT revendique

- Augmentation des moyens récurrents aux laboratoires et réduction des appels à projets. **Les crédits récurrents doivent représenter l'essentiel du financement des équipes.** Les appels d'offres devraient être focalisés sur les thèmes émergents et une partie des coopérations internationales.
- Arrêt des appels d'offres du Grand Emprunt et **répartition des financements non utilisés entre les équipes reconnues** par les instances scientifiques des Etablissements.
- **L'évaluation des laboratoires doit revenir au Comité National.** Les Conseils de Laboratoire doivent être réactivés.
- **Maintien du métier de chercheur à temps plein.**
- **Revalorisation des carrières :** amélioration des échelons de début de carrière, allongement de la grille des Chargés de Recherche jusqu'à échelle lettre A et doublement des promotions CR->DR. Les carrières des DR2 devraient être allongées jusqu'à échelle lettre C. Les classes DR1 et DRE devraient être fusionnées et l'échelonnement devrait être revu pour tenir compte de l'allongement de la grille des DR2 que nous proposons.
- La PES doit être supprimée et la prime de recherche, qui bénéficie à tous, doit être portée à 20%.
- La diminution du nombre des appels d'offres **diminuerait le vivier des précaires.** Les précaires en place depuis plusieurs années doivent être stabilisés selon un processus conduisant à leur titularisation sous l'égide du Comité National.
- **Le recrutement sur postes statutaires doit intervenir au plus près de la thèse** (dans les 2 ans qui suivent la thèse).
- Pour l'abandon des chaires CNRS/Universités.

L'évaluation par l'AERES ne fait qu'accentuer la pression

L'évaluation des équipes et des Unités de recherche par l'AERES génère une tension néfaste au sein des unités. Une mauvaise notation conduit le plus souvent à la disparition d'équipes voire parfois la fermeture d'Unités. Elle met en cause le devenir des chercheurs et des ITA de ces équipes, qu'ils soient titulaires ou en CDD.

Vers des réorientations thématiques et géographiques plus nombreuses

Si cette politique se maintient, les chercheurs et les ITA des laboratoires hors des périmètres « d'excellence » seront contraints à des réorientations thématiques et des mobilités géographiques. Le suivi post évaluation, qui implique les services de RH, est maintenant en place pour accélérer ces réorientations.

Le gouvernement se dote d'outils pour peser sur les réorientations comme la loi mobilité et l'individualisation des rémunérations. La PES que le SNTRS-CGT continue à dénoncer, peut devenir un moyen de pression pour amener les chercheurs à faire de l'enseignement, mettant un peu plus en cause le métier de chercheur à temps plein. Le CNRS veut aussi accélérer le redéploiement des laboratoires vers les structures sélectionnées dans les opérations du Grand Emprunt par l'affichage des thématiques et des localisations des postes mis au concours.

La démocratie réduite à une peau de chagrin

Dans ce contexte, le fonctionnement des laboratoires laisse de moins en moins de place à la démocratie. La marginalisation des instances scientifiques représentatives, comme le Comité National au CNRS, marque aussi l'affaiblissement de la démocratie dans les EPST.

Le SNTRS-CGT ne se résigne pas

Cette politique n'est pas gravée dans le marbre. La communauté scientifique peut peser avec les organisations syndicales, qui n'acceptent pas ces réformes comme inéluctables, pour imposer d'autres solutions pour l'organisation de la recherche. C'est possible ! Dans un passé récent l'action, que nous avons impulsée, a empêché l'éclatement du CNRS ainsi que la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux partant en retraite dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche jusqu'à 2013.

Défendre les chercheurs dans la CAP et la Commission de Réforme

Les réformes commencent à mettre de nombreux chercheurs en difficulté. La CAP dans ce contexte peut jouer un rôle important pour contrecarrer d'éventuelles décisions brutales.

D'une manière générale, **la CAP peut être saisie de toutes sortes de questions individuelles**. Elle traite essentiellement des **refus de titularisation et des avis d'insuffisance scientifique** des sections du Comité National ainsi que des **sanctions disciplinaires**. Il n'est pas rare que ces procédures résultent de conflits scientifiques ou de démarches ne respectant pas les droits des chercheurs. Au niveau de la CAP, il est possible de faire reculer l'arbitraire par l'action des syndicalistes élus jouant le rôle de défenseurs des chercheurs menacés.

Pour le SNTRS-CGT, la CAP doit être effectivement **un lieu de recours pour tous les problèmes individuels**.

La Commission de Réforme : Cette commission, qui se réunit tous les mois, examine les dossiers des agents victimes d'un accident ou d'une maladie qui rendent difficile l'exercice de leur activité professionnelle. Elle traite aussi des accidents du travail et des maladies professionnelles. Des élus en CAP y siègent pour défendre les intérêts des personnels concernés.

Votez dès réception du matériel électoral pour les candidats présentés par le SNTRS-CGT

CR 1

Karine LOUBIERE (Toulouse)
Sabine SANTUCCI (Nice)
Olivier ALBAGLI-CURIEL (Paris)
Annick JACQ (Orsay)
Patrick BOUMIER (Orsay)
Pierre BORGNAT (Lyon)
Thomas CHUST (Palaiseau)
Pierre DRAP (Marseille)

CR2

Aurélien DJAMENT (Nantes)
Grégoire NADIN (Paris)
Oliver ROUEFF (Versailles)
Elsa LHOTEL (Grenoble)
Gwenaél IMFELD (Strasbourg)
Teresa KURTUKIAN-NIETO (Bordeaux)